

GRAVEURS GÉNÉRAUX
ET PARTICULIERS
DES MONNAIES DE FRANCE

CONTROLEURS GÉNÉRAUX DES EFFIGIES

NOMS DE QUELQUES GRAVEURS EN MÉDAILLES
DE LA RENAISSANCE FRANÇAISE

PAR

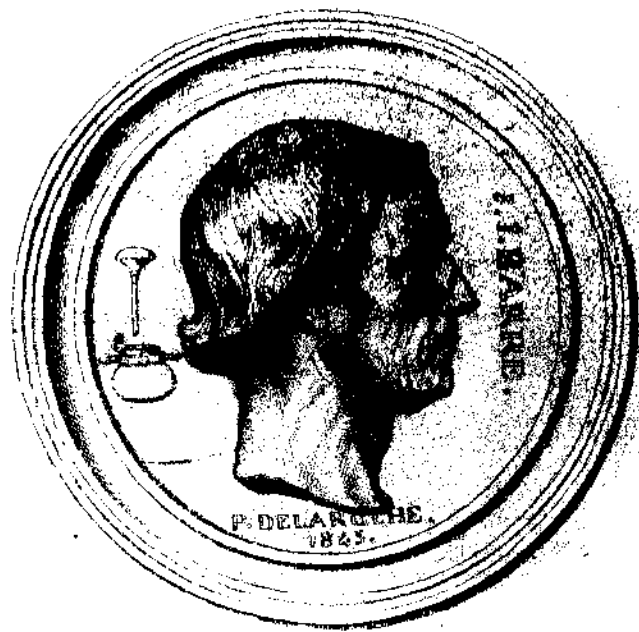
M. ALBERT BARRE,

GRAVEUR GÉNÉRAL DES MONNAIES,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE ET D'ARCHÉOLOGIE.

EXTRAIT DE L'ANNUAIRE
DE LA
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE ET D'ARCHÉOLOGIE
1866 — 1867

PARIS,
IMPRIMERIE DE A. PILLET FILS AINÉ,
RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5.

1867



GRAVEURS GÉNÉRAUX
ET PARTICULIERS
DES MONNAIES DE FRANCE.

CONTROLEURS GÉNÉRAUX DES EFFIGIES.

NOMS DE QUELQUES GRAVEURS EN MÉDAILLES
DE LA RENAISSANCE FRANÇAISE.

La gravure numismatique ne commença à être pratiquée, en France, par des artistes spéciaux, que vers la seconde moitié du seizième siècle. Jusqu'à cette époque les orfèvres seuls restèrent en possession de graver les sceaux, les jetons, ainsi que nos premières médailles, et de fournir les graveurs attachés aux ateliers monétaires.

Ces graveurs étaient appelés *tailleurs fleffés* ou *héréditaires*, parce qu'ils avaient pour fonction de tailler *les fers*¹ servant à battre

¹ Pendant le moyen âge, ce terme était employé pour désigner les coins qui, par suite de la rareté de l'acier, se faisaient avec du fer revêtu d'une faible mise d'acier dans la partie destinée à recevoir la gravure. On appelait *Pille* le coin inférieur qui était muni d'une pointe au moyen de laquelle il restait fixé sur un billot (le *cépeau*), et *Trousseau* le coin supérieur que le *monnoyer* tenait de la main gauche. Les procédés mécaniques adoptés par Henri II entraînèrent la modification de la forme et du nom des coins, qui furent successivement appelés *quarreaux* et *carrés*. On disait encore *carrés* au commencement de ce siècle; aujourd'hui le mot *coin*, d'origine latine (*cuneus*), et que justifiait assez la forme des instruments monétaires employés jusqu'au xvii^e siècle, à l'imitation des Romains, a prévalu et est seul en usage.

monnaie, et que leurs charges érigées en office se transmettaient par voie d'hérédité. Cette dénomination ne disparut complètement que vers la fin du XVII^e siècle, pour faire place à celle de *graveur particulier*, en opposition avec le titre de *graveur général*.

Les *fers* étaient gravés au moyen de poinçons partiels enfoncés séparément et à coups de marteau. On obtenait ainsi, par portions successives, les détails de la gravure que l'on achevait avec la lime, le ciselet et les outils coupants.

Lorsqu'il y avait lieu de fabriquer des pièces nouvelles, les généraux-maîtres des monnaies envoyaient, à chacun des *tailleurs héréditaires*, des *patrons* dessinés ou frappés sur parchemin ou sur carte, avec injonction expresse de *donner aux fers même compas, même mesure, et de n'ouvrer en nul autre lieu que la Monnoye*.

Des indications graphiques étaient peut-être suffisantes pour maintenir une perfection relative et une sorte d'unité dans des types monétaires composés, comme ceux du moyen âge, d'ornements, d'armoiries ou, plus rarement, de figures d'une faible proportion et d'un aspect purement décoratif; mais lorsque le XVI^e siècle amena brusquement l'importation italienne des *pièces à effigie*, ou *testons*, la tâche imposée à nos orfèvres-graveurs se trouva nécessairement au-dessus de leurs forces; rien, ni dans leurs études, ni dans leurs travaux antérieurs, n'avait pu les préparer à la pratique d'un art élevé, et, pour hâter cette transformation, ils n'avaient pas à leur portée ces monuments de la numismatique grecque et romaine que l'école italienne rencontrait, pour ainsi dire, sous ses pas.

François I^{er} se proposait sans doute de remédier à l'insuffisance des tailleurs héréditaires lorsque, dès les premières années de son règne, il appelait en France le Véronais Matteo del Nassaro¹, à la fois orfèvre, peintre et musicien, mais que recommandait plus particulièrement, à l'intérêt du prince, un rare talent pour graver l'acier et les pierres dures.

Les comptes du trésorier de l'Épargne² nous montrent, en 1529, Matteo frappant une épreuve en or sous des coins qu'il avait

¹ Les documents français l'appellent : Mathéo DALNASSARO, Mathieu d'ALNASSAR, Mathieu NASSARE et Mathieu de Véronne.

² Rôles des acquits sur le Trésorier de l'Épargne, publiés par M. le comte de LA BORDÉ, *Renaissance des arts à la cour de France*. Additions au t. 1^{er}. Paris, Potier, 1855, in-8°.

gravés par le *commandement du Roy pour les testons dudit Sire*. Aucune des monnaies *frappées en France* à l'effigie de François I^{er} ne nous paraissant devoir être attribuée à l'artiste véronais, il y a lieu de croire que le travail fait en cette circonstance était destiné au monnayage d'une pièce de plaisir, ou qu'il fut altéré par suite de l'inhabileté et du mauvais vouloir des graveurs particuliers.

Quoi qu'il en soit, Matteo del Nassaro ne semble pas, depuis cette époque, avoir gravé, ou réussi à faire accepter par la Cour des monnaies, de nouveaux poinçons monétaires. Cependant on retrouve son nom cité ultérieurement dans les comptes royaux; cet artiste s'était fixé à Paris, où, au dire de Vasari, il avait épousé une Française¹. Comblé des faveurs de François I^{er}, il s'était installé, aux frais de ce prince, dans le logis royal des Étuves, au bout de l'île du Palais, et, dans le voisinage, sur le bras droit de la Seine, il avait fait établir, en 1534, toujours aux dépens du Roi, un moulin porté par basteaux pour polir dyamans, aymerauldes, agattes et autres espèces de pierres².

Au milieu des travaux divers que lui imposaient les caprices artistiques de François I^{er} (cartons de tapisseries, vases en pierres dures, caisses de cuir ouvrees à la damasquine, etc., etc., etc.)³, Matteo dut être chargé d'initier quelque jeune graveur français à l'art magistral de la Renaissance italienne. Ce n'est là qu'une conjecture, mais elle ne paraîtra pas hasardée si l'on considère que Henri II, succédant à un prince si mal traité dans ses monnaies, institua, dès la première année de son règne, l'office de *Graveur général*, et put rencontrer, comme à point nommé, pour remplir ces fonctions nouvelles, un artiste qui, malgré sa jeunesse⁴, était passé maître dans la gravure des monnaies.

Cet artiste s'appelait *Marc Béchot*. Aucun document ne nous dit sous quelle direction se fit son apprentissage; mais le style bien caractérisé des monnaies de Henri II ne semble pas laisser de doute à cet égard. Le premier de nos Graveurs généraux était l'élève d'un

¹ BENVENUTO CELLINI, dans ses *Mémoires*, prétend que Matteo était *Maître de la Monnaie*; c'est une erreur. MARLETTE se trompe également lorsqu'il avance, dans son *Traité des pierres gravées*, que l'artiste véronais avait reçu le titre de *Graveur général*.

² Le moulin de la Gourdayne. Le bateau-broyeur, amarré au pied du quai de l'Horloge, occupe à peu près l'emplacement du moulin de Matteo. Voir MONNAIE DES ÉTUVES, p. 157.

³ Voyez *Renaissance des arts à la cour de France*, par le Cte de LA BORDE.

⁴ Au moment de sa nomination, Marc Béchot n'avait que vingt-sept ans.

maitre italien, et ce maitre fut certainement Matteo del Nassaro, mort à Paris en 1547, suivant Vasari.

Voici les termes principaux des lettres patentes portant érection de l'office de Graveur général des Monnaies en faveur de Marc Béchet :

« Henry, par la grâce de Dieu.... sçavoir faisons que.... pour ob-
 « vier aux falsifications des escus et monnoyes qui se forgent et ou-
 « vrent journellement en nostre royaume, provenans par l'erreur et
 « ignorance des tailleurs, graveurs et sculpteurs des formes et
 « figures taillées et gravées sur les coings des dits escus et mon-
 « noyes..., soit tres requis et nécessaire, pour plus facilement dis-
 « cerner, congnoistre la vraye et bonne monnoye en laquelle l'art
 « de sculpture a esté gardé et observé, avec la faulse et adultérine
 « manifeste congneue par le deffault de sçavoir dudit art, commettre
 « personnaige sçavant et expérimenté au faict et congnoyssance de
 « tailler les dites formes et figures.... Pour ce est-il que nous, ce
 « considéré, avons créé et érigé et estably et par ces présentes
 « créons.... ung *tailleur sculpteur et graveur*, en titre d'office
 « formé, pour tailler et sculper et graver les formes et figures en
 « coings des escus et aultres espèces de monnoye qui se forgeront
 « et ouvriront doresnavant en nostre royaume.... Suivant laquelle
 « érection et pour le bon rapport qui faict nous a esté de la per-
 « sonne de notre cher et bien amé Marc Béchet et de ses sens, suf-
 « fisance, prodhomme, dilligence et longue expérience en l'art de
 « tailler et sculper et graver, à icelluy, pour ces causes, avons donné
 « et octroyé le dit office de *tailleur, sculpteur et graveur*....

« En outre avons prohibé et deffendu à tous maistres de monnoyes
 « de ne forger, baptre ne ouvrir escus et demy escus, testons et
 « demy testons à aultres coings que ceux qui seront taillés, sculpés
 « et gravés par ledit Béchet, sur paine de privation de leur office,
 « confiscation des dicts escus.... et d'encourir le crime de faulx....

« Donné à Chasteau-Thierry au mois d'ougst, l'an de grâce mil
 « cinq cent quarante-sept et de notre règne le premier. »

La Chambre des monnaies ne pouvait être favorable à cette innovation : elle ne vérifia et n'entérina l'édit de Château-Thierry qu'au mois de juin 1548.

« Les Généraux Conseillers du Roy nostre sire sur le faict de ses
 « monnoyes..... après avoir ce jourd'huy prins et reçu, au bureau
 « de la Chambre des dites monnoyes, le serment du dit Béchet pour
 « ce deu et requis, consentons l'enthérinement d'icelles lettres pa-
 « tentes..... à la charge que icelluy Béchet fera résidence en ceste

« ville de Paris et sera tenu de fournir toutes les monnoyes de ce
« Royaume de matrices..... etc. »

De nouvelles lettres patentes données le 6 août 1548, à la suite de la réception de Béchet, prouvent que le Roi poursuivit activement la réforme inaugurée l'année précédente.

« Estant nostre vouloir que toutes nos monnoyes soient d'une
« même taille et poinçon, et que, par le dit Béchet, soit gravé et em-
« praincte nostre portraicture ès desniers d'or, escus et demy escus,
« testons et demi-testons, au lieu de la croix que voulons estre ostée
« comme trop aisée à falsifier..... et quant aux grands blancs, liards
« et aultre monnoye..... soit ostée aussi la dite croix, et au lieu d'i-
« celle mise et gravée une aultre par le dit Béchet, plus difficile
« à estre falsifiée, etc..... »

Enfin l'important édit de Fontainebleau sur le *Reiglement des monnoyes et officiers d'icelles*, détermina définitivement, le 3 mars 1554, les attributions et les devoirs du Graveur général et des Graveurs particuliers:

« XXXVIII. Le tailleur général des monnoyes fera telle dilligence
« de tailler des poinçons et graver des matrices que les Tailleurs
« particuliers des dictes monnoyes ne chomment après luy, sur
« paine de suspension et privation de son estat; et en icelles ma-
« trices mectra son différent et le milliesme de l'année en laquelle
« il aura fait les dictes matrices, lesquelles il délivrera en plein
« bureau de la dicte Cour des monnoyes ¹.

« XXXIX. Les tailleurs particuliers des monnoyes seront tenus
« recouvrer matrices et poinçons de la taille du dict tailleur, par les
« mains de la dicte cour..... Desquels poinçons ou d'autres qu'ils
« auront frappez sur les dictes matrices d'iceluy tailleur général, et
« non sur aultres qu'eux ou aultres pourroyent avoir faictes, après que
« celles d'iceluy tailleur général seront rompuës ou endommagées, ils
« graveront les pilles et trousseaux, dont sera monnoyé en leurs
« monnoyes.

« XXXXI. Les dicts tailleurs particuliers ne pourront besogner de
« leur estat qu'au lieu qui leur sera ordonné de dans l'hostel de la
« Monnoye : et seront tenus marquer les pilles et trousseaux au costé
« d'un différent qu'ils esliront et le déclareront aux gardes pour en

¹ La Chambre des Monnaies avait été érigée en Cour souveraine par édit du mois de janvier 1551.

« faire registre et y graveront l'année pour laquelle ils les auront
 « faicts : et poliront et tailleront les dictes pilles et poinçons telle-
 « ment qu'il n'y defauldra forme, lettre, différence ne poinct, quel
 « qu'il soit, mesme le différent du dict tailleur, lequel il mettra au
 « dedans de la légende, aussi celui du maistre : et observera entiè-
 « rement la grandeur et rotondité du caractère, lequel pour cest
 « effet sera gravé en la matrice du dict tailleur général : et ne
 « changera sa forme de tailler et graver, sur paine de faultz, sans
 « aucune différence.

« XXXXII. Le dict tailleur tiendra la monnoye si bien garnie de
 « fers que les monnoyers ne chomment pas par faulte d'iceux : et
 « sera tenu livrer aux gardes tous les dictz fers qu'il fera..... »

Depuis Marc Béchot les fonctions créées par Henri II furent sou-
 vent occupées par des artistes d'un talent remarquable, tels que
 Nicolas Briot, Jean Warin, Joseph Roettiers, etc., etc. Cependant,
 jusqu'à la Révolution, le but que le successeur de François I^{er} s'était
 proposé ne fut pas complètement atteint, et il ne pouvait l'être. Par
 suite de l'inhabileté ou du mauvais vouloir des Graveurs particu-
 liers, les matrices et les poinçons fournis par le Graveur général
 furent toujours plus ou moins altérés. Il est juste d'ajouter que
 l'imperfection des procédés, les ressources bornées de la mécanique,
 et surtout la mauvaise qualité des aciers, opposaient de sérieux ob-
 stacle à la reproduction uniforme des types monétaires.

Les Graveurs particuliers, que la loi de 1791 avait privés de leurs
 offices, furent définitivement supprimés en 1794 par le décret qui
 fermait tous les hôtels des Monnaies de province, pour ne laisser
 subsister que celui de Paris.

Depuis cette suppression le Graveur général, en vertu de l'ar-
 rêté du 10 prairial an XI et de l'ordonnance royale du 26 décembre
 1827, resta seul chargé de la reproduction et de la fourniture des
 coins nécessaires aux divers ateliers monétaires de l'empire.

Les perfectionnements importants introduits dans les procédés
 techniques par les derniers Graveurs généraux permettent aujour-
 d'hui de reproduire les coins de monnaies dans des conditions telles,
 que leurs empreintes sont toujours identiquement semblables à
 celles des types originellement gravés.

I

GRAVEURS GÉNÉRAUX DES MONNAIES DE FRANCE.
(TAILLEURS GÉNÉRAUX. 1547).

1. MARC BÉCHOT..... 1547—1557
Né en 1520, mort en 1537.
2. CLAUDE DE HERY..... 1557—1582
3. PHILIPPE DANFRIE l'ancien..... 1582—1599
Né à Paris en 1504. Nommé en 1590 tailleur général des monnaies de Béarn et de Basse-Navarre, mort en 1603¹.
4. PHILIPPE DANFRIE le jeune..... 1599-1604
Fils du précédent. Né à Paris en 1572, mort en 1604.
5. NICOLAS BRIOT..... 1605-1625
Né en 1579 à Damblain, en Bassigny, duché de Bar².
Après l'insuccès de ses tentatives de réforme dans la fabrication monétaire, il passa vers 1625 en Angleterre et fut nommé par Charles II Graveur de ses Monnaies. Mort à Londres vers 1646.
De 1625 à 1630, PIERRE REGNIER, graveur habile, et l'un des maîtres gardes et conducteurs de la Monnaie des Etuves, fait fonctions de Graveur général.
6. JEAN DARMAND, dit L'ORPHELIN³..... 1630-1646
Après avoir acquis l'office qui avait été saisi et mis en vente par

¹ En 1598, Danfrie, l'ancien fut autorisé par le roi à résigner son office au profit de « son fils, en considération de ses continuel services en son estat et de plusieurs belles inventions de géographie. »

Dans son *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, qui vient d'être édité par H. Pilon (février 1867), M. A. JAL. a publié, pour la première fois, ce document puisé dans les registres de la Cour des Monnaies; mais il a lu sur la pièce originale, d'ailleurs assez peu lisible, *céographie*; les minutes portent clairement écrit : *géographie*.

DANFRIE, joignait à la pratique de son art l'exercice de la gravure typographique, et tous les bibliophiles savent qu'il passe pour avoir inventé les caractères de *civilité* (Voir la Notice de M. le baron J. PICHON sur Germain Pillon); mais ce que l'on sait moins, c'est que ce graveur inventait, ou du moins construisait, des instruments de précision destinés aux travaux topographiques. On a de lui, en un vol. petit in-4° : *Déclaration de l'usage du graphomètre...., suivie de l'usage du trigomètre.... pour faire plans de villes et forteresses, cartes géographiques.... inventé nouvellement par Philippe Danfrie, Tailleur général des monnoyes de France....* A Paris, chez le dict Danfrie, rue des Carmes, avec privilège du Roy, 1597.

² Arrondissement de Neufchâteau (Vosges).

³ Les documents écrits portant : Darmand dit *L'orfelin*, ou d'Armand.

les créanciers de N. Briot, L'Orphelin en fit, en 1648, la cession à Jean Warin. Deux ans après, il fut chargé de graver pour la reine Christine de Suède les coins d'une pièce de monnaie de la grandeur d'un écu : effigie de la Reine; lég. : CRISTINA D. G. SUECOR. GOTTOR. VAND. REGINA. R. Armes de Suède; lég. : DE MONETA NOVA ARGENTEA REG. SUEC.

7. JEAN WARIN..... 1648-1672

Né à Sedan en 1599. Il s'établit à Paris en 1627, et devint maître-ouvrier garde et conducteur du Balancier du Louvre (ancienne monnaie au moulin), de 1628 à 1636. Graveur général des Monnaies en 1646. Contrôleur général des Effigies en 1648. Conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé. Intendant des bâtiments des maisons royales. Reçu de l'Académie de peinture et sculpture le 27 septembre 1665, sans agrégation, vu son mérite bien connu, avec rang et séance au-dessus des conseillers. Mort le 26 août 1672.

8. FRANÇOIS WARIN..... 1672-1681

Sieur des Forges, fils du précédent. Le 22 novembre 1681 un arrêt du Conseil du Roi supprima l'office, qui fut remboursé à F. Warin. La charge fut ensuite donnée par commission à :

9. JOSEPH ROETTIERS I..... 1682-1703

Né en 1639 à Gand, d'après une requête adressée par lui-même au Conseil d'Etat en 1702 (arrêt du 10 janvier); à Anvers, suivant l'inscription de son portrait ¹.

Il était Graveur de la Monnaie de Londres, avec ses frères Jean et Philippe, lorsque Louis XIV le prit à son service.

Reçu de l'Académie le 30 janvier 1683, mort en 1703.

Depuis 1694, il cumulait les fonctions de Graveur général avec celles de Graveur particulier de la Monnaie de Paris.

10. NORBERT ROETTIERS II..... 1704-1727

Né à Anvers en 1666; était neveu du précédent. Reçu de l'Académie le 31 janvier 1722, mort en 1727.

11. JOSEPH-CHARLES ROETTIERS III..... 1727-1753

Fils de Joseph Roettiers I, né à Paris en 1692.

Reçu de l'Académie le 31 décembre 1717. Nommé Graveur de la Monnaie des médailles en 1720.

En 1753, il résigna l'office en faveur de son fils, sous condition de survivance, et mourut après lui, en 1774.

¹ Peint par N. de Largillière et gravé par Vermeulen.

12. CHARLES-NOBBERT ROETTIERS IV. 1753-1772
 Fils du précédent, né à Paris en 1720. Nommé Graveur particulier de Paris en 1759. Reçu de l'Académie le 31 décembre 1764. Mort en 1772.
13. PIERRE-SIMON-BENJAMIN DUVIVIER. 1774-1794
 En 1772, à la mort de Charles-Norbert Roettiers, son père Joseph-Charles reprit possession de la charge; il en fit cession à P.-S.-B. Duvivier, en 1774.
 Benjamin Duvivier, fils du célèbre Graveur de médailles Jean Duvivier, était né à Paris en 1730.
 Agréé de l'Académie le 29 novembre 1761. Reçu le 28 décembre 1776. Nommé conseiller en 1792.
 Il fut révoqué par le décret des 17 et 21 mai 1791 portant suppression des offices des monnaies.
 En 1806, la classe des Beaux-Arts de l'Institut le nomma dans la section de gravure, après le décès de Raambert Dumarest.
 Il mourut à Paris en 1819.
14. AUGUSTIN DUPRÉ. 1791-1803
 Né à Saint-Etienne le 6 octobre 1748. Nommé par décret de l'Assemblée nationale le 11 juillet 1791, à la suite d'un concours provoqué par le peintre Louis David, et jugé par la *cy-devant* Académie royale de peinture et sculpture, le 9 du même mois. Malgré son talent et ses services, il fut privé de sa charge par un décret du Premier Consul, en date du 12 mars 1803.
 Décédé à Armentières, près Meaux, le 30 janvier 1833.
15. PIERRE-JOSEPH TIOLIER. 1803-1816
 Né à Londres en 1763. Était contrôleur au monnayage de la Monnaie de Paris lorsqu'il fut nommé Graveur général, à la suite d'une visite faite à l'hôtel de ladite Monnaie, en mars 1803, par le Premier Consul.
16. NICOLAS-PIERRE TIOLIER. 1816-1843
 Fils du précédent, né à Paris en 1784. Nommé en 1816 par suite de la résignation de son père.
 Se démet de ses fonctions et meurt en 1843.
17. JACQUES-JEAN BARRE. 1843-1853
 Né à Paris en 1793. Mort le 10 juin 1855.
18. ALBERT BARRE. 1855
 Fils du précédent. Né à Paris en 1818.

II

GRAVEURS PARTICULIERS DES MONNAIES DE FRANCE.

(TAILLEURS FIEFFÉS ET HÉRÉDITAIRES).

ATELIERS MONÉTAIRES DE PARIS. **A.***Vieille Monnaie dite ordinaire ou au marteau.*

- HENRY PLASTRART..... 1265
 Il était chargé, en titre d'office, de fournir les *fers* nécessaires à la Monnaie de Paris et à celles des villes du domaine royal en deçà de la Loire; en ce non comprises les monnaies sises dans les acquisitions de Philippe-Auguste, c'est-à-dire dans l'Artois, le Vermandois, l'Anjou, le Poitou, le Maine et la Normandie.
 Après la mort de Plastrart, en 1265, ses héritiers, Philippe Du Verrier (*dictus Vitrearis*) et Agnès, femme de celui-ci, cédèrent à saint Louis le droit qu'ils tenaient du défunt.
- MARTIN LEGAULT..... 1521-1527
 Fournissait les *fers* des *testons* à plusieurs Monnaies de province.
- CLAUDE LEMAY, né en 1495..... 1527-1550
 Comme son prédécesseur, et jusqu'à l'institution de l'office de Graveur général, il fournit aux Monnaies de province des poinçons de reproduction, et même des *pilles* et des *trousseaux* pour monnayer les *testons* ¹.
1527. Jeton. Champ semé de fleurs de lis.
 R. Un saint Nicolas.
1528. Les poinçons des écus au soleil et des gros *testons* pour les monnaies de Poitiers, Saint-Lô et Tours.
1528. Jeton pour le cardinal de Bourbon.
1528. Jeton aux armes de Madame.
1528. Jeton aux armes du Roi. Armes de France, cantonnées de deux F.
 R. Trois croix et une étoile.
1529. Jeton. Armes ordinaires de la maison du Roi.
 R. Armes de Nicolas Berthereau, clerc des offices dudit Roi.
1532. Jeton aux armoiries des Enfants de France.

¹ Il est bien entendu que nous ne donnons ici, et dans le cours de cet essai, que les œuvres citées par les registres de la Cour des Monnaies à la suite des noms des artistes.

1533. Jeton pour M^e Jehan Luillier, conseiller du Roi et président de ses comptes.
1536. Jeton. DOMINE SALVUM FAC REGEM NOSTRUM. Un triangle avec trois fleurs de lis, aux trois côtés trois roses et trois trèfles.
R. NUTRISCO ET EXTINGO. Salamandre couronnée.
1545. Jeton pour le cardinal de Lenoncourt.
Une paix dentelée.
R. Deux R entrelacés.
1549. Jeton pour le conseil privé.
- JEAN BEAUCOUSIN père..... 1580-1579
1583. Jeton aux armes de M^{me} la princesse de Navarre.
1583. Jeton aux armes de messire Lancelot du Monceau.
1556. Jeton pour le trésorier général de Normandie : Armes de France.
R. PATIENTIA VICTRIX FORTUNE. 1556.
1558. Jeton pour messire Nicole de Bréchanteau. QUOD SEMEL ASSUMPSIT.
Armoiries.
R. ET NUNQUAM DIMISIT. 1558. Armoiries.
1564. Jeton pour la Reine de Navarre.
1564. Sols parisis frappés à Paris au nombre de cent et envoyés *comme patrons aux monnoyes du Roy*.
Beaucousin père meurt en 1579.
- JEAN BEAUCOUSIN fils..... 1579-1626
Né en 1560. Succède à son père. Meurt en 1626.
- PIERRE REGNIER..... 1626-1629
Maître graveur.
L'un des maîtres gardes et conducteurs de la Monnaie au Moulin, fait fonction de tailleur particulier de la vieille monnaie (ou monnaie au marteau), en attendant que les héritiers de Beaucousin présentent un successeur.
- JACQUES COTTARD..... 1629-1637
- PIERRE BLARU..... 1637-1656
Né en 1595. Graveur ordinaire du Cabinet du Roi ¹.

¹ Il avait commencé par exercer l'état d'orfèvre. En 1624, il grava un jeton pour Abraham Martineau, chevalier de la Besne?, mari d'Isabeau Justinien (sic), dont l'aïeul étoit souverain de Chio, et y battoit monnoye. Abraham Martineau ayant fait copier par Blaru une de ces monnaies, la Cour permit d'en frapper trois cents exemplaires, sous forme de jeton, à 11 deniers de fin.

14	GRAVEURS PARTICULIERS DES MONNAIES DE FRANCE.	
JEAN-BAPTISTE DUFOUH, né en 1637.....	1656-1673	Élève et commis de J. Warin.
PIERRE ROUSSEAU.....	1673-1679	
ANTOINE AURY.....	1679-1694	Traite de son office avec
JOSEPH ROETTIERS I.....	1694-1703	Graveur général des Monnaies de France.
GEORGES ROETTIERS.....	1703-1748	Fils du Graveur général Norbert Roëttiers II, était graveur ordinaire des médailles du Roi. Il résigna son office en faveur de son fils :
JOSEPH-CHARLES ROETTIERS DE LA BRETÈCHE, né en 1722.....	1748-1759	
CHARLES-NORBERT ROETTIERS IV.....	1759-1772	Graveur général des Monnaies, de 1758 à 1772.
LAURENT LÉONARD.....	1772-1774	Remplit temporairement l'office par commission de la Cour, après le décès de Ch.-Norbert Roëttiers.
FRANÇOIS BEHNIER.....	1774-1794	

Nouvelle Monnaie dite des Etuves ou Monnaie au moulin.

L'Allemagne nous avait précédés, au XVI^e siècle, dans la construction des machines, et en particulier dans les applications de la mécanique à la fabrication des espèces.

Après avoir pourvu à la gravure de ses monnaies par l'institution des Graveurs généraux, Henri II résolut de substituer les machines allemandes aux douze façons séculaires du monnayage manuel dit *au marteau*¹.

Dans ce but, *Guillaume de Marillac*², valet de chambre ordinaire du Roi, accompagné d'un ouvrier habile nommé *Aubin Olivier*³, fut chargé

¹ 1° Fondre et jeter en rayaux; 2° battre la chaude; 3° escopeler ou tailler quarreaux; 4° battre ou frapper quarreaux; 5° recuire quarreaux; 6° ajuster quarreaux; 7° rechausser; 8° flattr; 9° esluizer; 10° bôuer; 11° blanchir; 12° monnoyer.

² « Qui a fait faire en Allemagne et apporté en France, par nostre commandement, les engins et modèles d'iceux nécessaires. » (*Déclaration* du 1^{er} mars 1552, en faveur de Marillac.)

³ Né à Roissy, Ile-de-France; Voir dans la *Chronologie collée*, son portrait gravé par Léonard Gaultier.

d'aller étudier, sur les lieux, les engins nouveaux, et de les rapporter en France.

A la suite de cette mission, et en vertu des lettres patentes données à Paris le 27 mars 1550, un atelier spécial fut établi dans l'une des dépendances de l'ancienne résidence royale de la Cité, au logis des *Étuves*, sis à l'extrémité occidentale du jardin et de l'île du Palais.

L'outillage de cet atelier ne différait que par sa construction imparfaite de celui encore en usage, en 1845, dans nos Monnaies¹ avant l'introduction de la presse². Il se composait 1° de *laminoirs* qu'on appelait *moultins*; 2° de *bancs à tirer* ou *engins tireurs*; 3° de *découpoirs* nommés *coupoers* ou *coupeurs* avec leurs *boestes*; 4° de *balanciers* qu'on désignait sous le nom de *presses*³.

Les laminoirs des *Étuves* avaient été établis dans le bateau de la Gourdayne, construit vers 1534 pour Matteo del Nassaro; ils étaient mis en mouvement par des roues hydrauliques, de là le nom de *moulin* que, par extension, on appliqua à la fabrication nouvelle tout entière et à l'atelier où elle se faisait; on disait : *monnoyer au moulin*, le *moulin de Paris*, le *moulin de Troyes*, etc., etc.

La surintendance de la nouvelle Monnaie fut donnée à Guillaume de Marillac⁴, dont le Roi affermit la position par le don d'une charge de *Conseiller et Général des Monnoyes*. Un *office de Maître-ouvrier, Garde et Conducateur des engins* fut formé au profit d'Aubin Olivier, chargé de la conduite et de l'entretien du matériel.

Si l'on examine avec attention les *pièces de plaisir* frappées au moulin, et que l'on se reporte à l'état de la mécanique à cette époque, on reste étonné de l'esprit inventif d'Aubin Olivier, qui avait découvert et mis en pratique tous les procédés permettant de frapper les espèces en *perfection*

¹ Le principe était le même, mais il convient de tenir compte des perfectionnements introduits par Jean Warin au xvii^e siècle, et plus récemment par Droz et Gengenbre.

² « ... et que pour entretenir les engins, il ne se peut faire sans renouveler ung arbre, ung rouleau, une presse ou telle et semblable grosse pièce.... menues pièces comme virolle de cuivre, pièces de fer plattes et carrées pour asseoir dans les presses les tenailles, pilles et trousseaux, pièces de fer et acier servant à conduire les lames assant par les engins tireurs, petits coupoers avec leurs boestes.... » (*Édit de Comégné*, juillet 1553.) « Et le dict Bergeron, tant pour avoir fait faire une vis aux presses de la Monnaie des *Étuves* avec son écrou, faire nouveau coupage, etc..... » (*Arrêt de la Cour des Monnaies*, du 17 décembre 1558.)

³ La presse monétaire, improprement appelée *presse Thonnellier*, est aussi une importation allemande; elle a été inventée par D. Uhlhorn, mécanicien à Grevenbroich, près Cologne.

⁴ Attendu la congnoissance qu'il a déjà du fait des engins et conduite d'iceux et estre celuy que nous avons employé et fait nourrir auprès de celuy duquel est sortie l'invention. (*Lettres patentes adressantes à la Cour des comptes*, 27 mars 1550.)

de *rotundité*, comme on disait alors, et de les *marquer*, en même temps, sur leur *tranche* de lettres en creux ou en saillie, de perles ou de cannelures¹.

On sait que ces ingénieuses inventions du premier mécanicien de l'atelier des Ecuves n'ont été appliquées à nos monnaies courantes que dans ces quarante dernières années, après avoir passé par la sanction de l'Angleterre.

Cependant l'art de construire les machines était encore trop arriéré pour que ces engins, sujets à de fréquentes réparations, ne fussent pas d'un entretien fort onéreux. En outre, la fabrication mécanique, à ses débuts, produisait beaucoup plus de cisailles, de déchets de toutes sortes, et brisait plus de coins que le monnayage au marteau². Rouger et Bergeron³, qui se succédèrent comme *maîtres* du moulin, s'y étant ruinés, il ne se présenta plus personne pour en prendre le bail. La Cour des Monnaies n'avait jamais vu d'un œil favorable les réformes d'Henri II; elle saisit l'occasion d'en finir avec ces engins, qui portaient une si grave atteinte aux antiques privilèges des *Monnoyers*, et, en 1585, elle obtint d'Henri III un édit portant que : « en la monnoye au moulin on ne pourroit, à l'avenir, graver et fabriquer que toutes sortes de médailles antiques et modernes, pièces de plaisir et jettons... » et faisant défense de frapper avec « les engins aucune pièce de monnoye ayant cours, soit d'or, d'argent ou de billon. »

À partir de 1585, les fonctions de Graveur de la Monnaie des Ecuves se confondirent avec celles de *Maître-ouvrier Garde et Conducteur*, et l'office créé au profit d'Aubin se trouva transformé pour ses héritiers en une entreprise privilégiée, jouissant du droit de fabriquer les pièces de plaisir, les médailles, les jetons, et même, jusqu'en 1820, les menues monnaies de cuivre rouge.

Alexandre Olivier, fils aîné d'Aubin, lui succéda en 1584⁴, et mourut en 1607, laissant l'office, divisé en quatre parts égales, à ses fils mineurs Gilbert, René et Aubin, et à son gendre Pierre Regnier. Ce dernier, gra-

¹ « Désirant reconnoytre..... de bons et agréables services par luy à nos prédécesseurs et à nous faicts depuis trente-cinq à quarante ans en ça et le recouurer aucunement des industrieuses inventions..... et des desniers fors où il aurait industrieusement trouvé moyen imprimer et caractérier l'escriture à l'entour sur l'espaisseur du bord, chose qui n'avait encore..... été veus et faicta.... » (*Déclaration* du mois de mars 1579.)

On voit qu'Aubin Olivier avait inventé la *virole brisée*.

² « Et comme il ne se peut user de cette façon sans qu'il y ait de la cisaille en plus grand quantité qu'aux autres monnoyes... et attendu la perfection de laquelle il est requis que soyent les pilles et trousseaux, et que souvent il s'en rompt et casse.... » (*Edit de Compiègne*, juillet 1553.)

³ Rouger avait pour différent une rose. Bergeron était précédemment maître de la Monnaie de Troyes, où il avait installé, à ses frais, l'outillage nouveau.

⁴ Il devait exercer l'office concurremment avec son frère Baptiste, dont le nom n'apparaît qu'en cette circonstance dans les Registres de la Cour.

veur fort habile, était devenu de fait le seul directeur de l'atelier, lorsqu'en 1628, René ayant été assassiné dans les galeries du Louvre ¹, sa veuve, Jeanne Desjours, dans l'intérêt de ses fils mineurs Pierre et Denis, présenta Jean Warin pour gérer le quart de l'office qui leur revenait.

Warin, natif de Sedan, s'était établi à Paris depuis une année seulement. En 1629, il prit définitivement pied dans l'héritage des Olivier en épousant Jeanne Desjours; et lorsque ses belles médailles lui eurent gagné la toute-puissante protection du cardinal de Richelieu, il résolut de rendre à la fabrication mécanique le rôle qui lui avait été assigné par Henri II, et de renverser le monnayage au marteau rétabli en 1585 ².

Après avoir obtenu du roi le don de cette quatrième part, qu'il gérait au nom de ses beaux-fils, il racheta successivement celles des autres héritiers ³, et, tout en gravant avec une fécondité inépuisable ses médailles et ses monnaies aux effigies de Louis XIII et de Louis XIV enfant, tout en modelant de nombreux médaillons dans la manière de Dupré, il réorganisa l'ancien moulin, en perfectionna et en augmenta l'outillage, installa un matériel semblable à Lyon, et conduisit avec un plein succès, de 1636 à 1648, les grandes refontes des monnaies d'or et d'argent.

Grâce aux travaux de Warin, la cause du monnayage mécanique fut définitivement gagnée, et, malgré la résistance des monnayeurs appuyés par la Cour des Monnaies, leur protectrice naturelle, une ordonnance royale, en date du 8 mars 1645, donna *la forme des Monnoyes de France* à Jacques Loumeau, sous condition d'installer *le moulin* dans tous les Hôtels du royaume et d'employer à Paris le matériel et les services de Jean Warin.

Ce dernier avait désormais conquis par ses œuvres personnelles, comme par ses opérations monétaires, une haute position et une grande notoriété; la direction des balanciers du Louvre, ainsi que les offices de *Contrôleur des*

¹ Au commencement du xvii^e siècle, la *Monnaie au Moulin*, chassée du logis des Étuves par la construction du Pont-Neuf, avait été installée au rez-de-chaussée de la grande galerie du Louvre élevée par Henri IV; dès lors la dénomination de *balancier du Louvre* se substitua à celle de monnaie des Étuves ou au moulin.

² Le monnayage mécanique fonctionnait en Allemagne depuis un siècle, et il avait été installé à la Tour de Londres en 1626, par Nicolas Briot, qui s'était réfugié en Angleterre pour échapper aux poursuites de ses créanciers à la suite de l'insuccès des tentatives par lui faites, en France, pour la réforme du marteau.

³ Pierre Regnier, après avoir fait cession de sa part, devint *Contrôleur général des boîtes*. On appelait *deniers de boîtes* les pièces d'échantillon prélevées, alors comme aujourd'hui, sur chaque fabrication par le *Garde de la Monnaie* et envoyées par lui à la Cour des Monnaies. Ces échantillons (sauf ceux soumis à l'essai) étaient conservés dans des boîtes pour être confrontés, en fin d'année, avec les *deniers courants* ou pièces prises dans la circulation. Depuis Henri II cette vérification annuelle était faite par le *Graveur général* assisté d'un *Maitre-Graveur* désigné par la Cour des Monnaies.

effigies et de *Graveur général des Monnaies*, se trouvaient réunis entre ses mains; il était *Intendant des bâtiments de la couronne, Conseiller en l'Académie de Peinture et Sculpture*. Mais en s'attaquant aux privilèges des officiers et ouvriers du marteau, il avait heurté des intérêts trop nombreux et trop puissants ¹ pour n'avoir pas à compter un jour avec leur haine et leur hostilité ².

Malgré les réserves faites en faveur du *balancier du Louvre* par l'ordonnance de 1645, la Cour des Monnaies réussit à pourvoir d'un outillage et à affermer l'*ancienne Monnoye* ³. Peu à peu l'atelier du Louvre se vit enlever la fabrication des espèces, et vers 1660 il n'était plus employé qu'à frapper des médailles et des jetons.

En 1672, à la mort de Jean Warin, son fils aîné François avait hérité de tous les offices paternels; mais un arrêt du conseil supprima, en 1677, celui de maître et conducteur, et le remboursa à François Warin, qui tomba dans l'oubli et la pauvreté.

Dès lors, le balancier du Louvre, mis sur le même pied que les autres manufactures royales, fut régi par des conseillers directeurs et reçut la dénomination de : *Monnoye du Roy pour la fabrique des médailles et jetons* ⁴.

L'atelier des médailles, fermé pendant la Révolution, fut rétabli par Napoléon I^{er}, qui le mit à la charge de sa liste civile et le fit transférer, en 1804, des galeries du Louvre dans les bâtiments dépendant de l'Hôtel des Monnaies où il se trouve encore aujourd'hui ⁵. La Restauration le maintint dans les attributions de la *Maison du Roi*; mais depuis 1830 la fabrication des médailles et des jetons, restée toujours à l'état de privilège, n'est plus qu'une entreprise exploitée, sous le contrôle de la *Commission des Monnaies et Médailles*, par le directeur de la fabrication près la Monnaie de Paris.

JEHAN ERONDELLE }
ESTIENNE DELAUNE } 1552-1553

Commis pour exercer simultanément par lettres patentes du
25 avril 1552.

¹ En 1620, Nicolas Briot estimait que plus de vingt mille individus jouissaient des privilèges et exemptions des monnoyers.

² Loret (*Muse historique*), Tallemant des Réaux (*Historiettes*) et Guy-Patin (*Lettres*), se sont faits les échos de la malveillance qui poursuivit Warin. Nous nous proposons de donner quelque jour des indications moins incomplètes sur la vie trop peu connue de ce grand artiste.

³ L'hôtel de la Monnaie ordinaire ou au marteau occupait alors le périmètre formé par les rues de la Monnaie, Thibaut-aux-Dés et Boucher. En 1774, il fut transporté dans les bâtiments du quai Conti où il se trouve encore aujourd'hui.

⁴ Bailin, son gendre Nicolas de Launay et les de Cotte furent successivement Conseillers-Directeurs de la Monnaie des Médailles.

⁵ Partie des bâtiments en façade sur la rue Guénégaud.

GUYOT BRUCHER..... 1553-1557
 Nommé en 1553, mort en 1557.

Jeton : NON NOBIS DOMINE SED NOMINATO DA GLORIAM. Armoiries.

℞. INITIUM SAPIENTIE TIMOR DOMINI.

Jeton : Trois croissants entrelacés, entourés de branches d'olivier et couronnés d'une couronne d'empire.

℞. Un croissant, et au-dessous deux croissants entrelacés cantonnés de dauphins couronnés; 1583.

Jeton de présence de la Cour des Monnaies.

ANTOINE BRUCHER..... 1557-1568
 Frère du précédent.

Jeton pour le sieur Durand, président au siège présidial de Provins. 1557.

Jeton : PÆLIO TERRIBILIS. Cavalier cuirassé, galopant casque en tête, l'épée au poing.

℞. PARTA VICTORIA CLEMENS. Palmes et épis. 1558.

Jeton de la gendarmerie de France. 1560.

Jeton pour la Cour des Monnaies. 1560.

En 1564, il grave et fournit les coins des sols parisis pour le service de la Monnaie de Poitiers. La Cour lui interdit d'empiéter, à l'avenir, sur les attributions du Graveur général, qui, à défaut des graveurs particuliers, doit fournir les *fers* servant à monnayer.

En 1565 il grave des coins de monnaie pour la république et seigneurie de Lucques.

ALEXANDRE OLIVIER..... 1568-1607
 Fils aîné d'Aubin, né en 1527. Nommé Graveur de la Monnaie des Étuves en 1568; devient maître-ouvrier, garde et conducteur des engins en 1581 par la résignation de son père.
 Il meurt en 1607.

PIERRE REGNIER..... 1607-1636
 Maître graveur, pourvu d'un quart de l'office par suite de son mariage avec une fille d'Alexandre. Il exerce au nom de ses neveux Gilbert, Aubin et René.

Sous sa gestion, de nombreuses fabrications de doubles et deniers de cuivre rouge sont faites au moyen des engins.

JEAN WARIN..... 1628-1636-1672
 Voir aux GRAVEURS GÉNÉRAUX.

FRANÇOIS WARIN..... 1672-1677
 Fils aîné du précédent. L'office est supprimé en 1677.
 Voir aux GRAVEURS GÉNÉRAUX, p. 153.

GRAVEURS PARTICULIERS DES MONNAIES DE FRANCE.

ATELIERS MONÉTAIRES DES PROVINCES ¹.*Monnaie de Rouen. B.*

Denis LE FORESTIER.	—1527	Humbert REGNAULT.	—1632
Guillaume ANCEL.	1566—1574	Nicolas DROC.	—1655
En 1552, il grave les méreaux du chapitre de Notre-Dame de Rouen.		P ^{re} RACINE DE BOSCHERVILLE.	—1713
Anthoine REGNAULT.	—1587	Nicolas-Anselme BELIN.	—1760
Henri REGNAULT.	—1615	Jean-Jacq.-Claude JACQUES.	—1787

Monnaie de Saint-Lô. C.

Jehan BALLAY.	—1464	Pierre GYOT.	—1584
Gérard LEPETIT.	—1558	Pierre GYOT fils.	—1602
Privé de son office en 1569, comme étant de la religion réformée, il y est réintégré en 1570, à la suite de l'édit de pacification.		Jean EUDES.	—1625
		Michel DUPIN.	—1650
		En 1693, la Monnaie de Saint-Lô est transférée à Caen.	

Monnaie de Caen. C.

Thomas BERNARD.	1693—	Olivier-Laurent ROCQUE.	—1703
-----------------	-------	-------------------------	-------

Monnaie de Lyon. D.

François DE MONTPENSIER.	1514—1543	Clément LEGENDRE.	—1633
Didier BESANÇON.	1543—1552	François LAGIER.	—1655
Philippe THOMAS.	1552—1561	Claude ARCHÉ dit DUCROX.	
Claude BAILLY.	1561—1565	Pendu comme faux monnayeur en 1716.	
Pierre GODOFFRE.	1565—1594	Jean-Humbert BERNAVON.	1704—1788
Claude GODOFFRE.	1584—		

Monnaie de Tours. E.

Supprimée en 1772.

Robert ROUSSEAU.	1514—1532	Mathurin COSSK.	—1532
Orfèvre de M. le Dauphin. Grave les poinçons, pilles et trousseaux des gros et demi-gros frappés à Tours.		Pierre GAILLON.	—1539
		Charles CHIFFAIN.	1539—1553

¹ On verra que ces listes des Graveurs particuliers présentent des lacunes que, malgré toutes nos recherches, nous n'avons pas encore réussi à remplir.

Pierre GUYBERT.	1553—1563	Jean GAREAU.	—164.
Jean-Etienne HUBERT, dit de SAINT-JEAN.	1563—1590	Bernard DE LA COMBE.	—1653
Jehan ROGUYN.	1590—	Charles THOMAS.	—1695
Nommé par la Cour des Comptes siégeant à Tours et faisant fonction de Cour des Monnaies, pendant la Ligue.		Martin PETIT.	—1722
Richard DESLANDES.	1615	Jean PERRIN.	—1732
Pierre GAUTIER.	1643	François CAETTFÉ.	—1734
		Jacques PETIT.	—1768

Monnaie d'Angers. F.

Supprimée en 1788.

Jehan BESSON.	} —1437	Pierre HARDOYN.	—1558
Henry DEWERLOP.		HARDOYN GUYOT.	—1561
Le premier tallait les fers pour les monnaies d'argent; le second, pour les monnaies d'or.		Jacques PRIEUR.	—1564
Guillaume PRIEUR.	—1537	Jehan BOYVIN.	1590—1617
		René BOYVIN.	—1618

Monnaie de Poitiers. G.

Jehan GAILLONDON.	1544—1550	François DELAUNAY.	—1616
Guillaume PRIEUR.	—1555	Hélie MAXIAS.	—1632
Raphaël GAILLONDON.	—1563	René HERPIN.	—1643
Anthoine GAILLONDON.	—1570	Jean GRILLAUD.	—1719
François GAILLONDON.	—1583	Jean-Ambroise GRILLAUD.	1724—1744
Pierre DELAUNAY.	—1610		

Monnaie de la Rochelle. H.

Jehan COPPET.	1540—1571	Abraham DESBORDES.	—1632
Jacques COCHET.	—1571	BRIONNE.	—1692
Jehan CHESNEAU.	—1585	Gilles NASSIVET.	—1782
Yves PERREAU.	1594—1602	Jacques BIOLLAY.	—1786
ean DESBORDES.	—1605		

Monnaie de Limoges. I.

Bernard VIDAL.	—1392	Isaac JOLLIVET.	—1619
Jehan BAYARD.	1548—1570	François PONROY.	—1694
Martial BAYARD.	—1596	Marc-Devid LA VALLÉE.	—1780
Jacques JOLLIVET.	1596—	J.-Bapt.-David LA VALLÉE.	1780—

Monnaie de Bordeaux. K.

Charles MARTIN.	—1540	Charles PERREAU.	1551—
Jehan DE SONDE.	1541—1550	Jérôme DIES.	—1563

Harriet DOMENGE.		Pierre PRÉVOST.	—1621
Révoqué en 1570 comme protestant,		Christophe CAMPMAS.	—1656
remplacé par Jehan de Héralde, et ré-		Jean MOULINIER.	1758—1784
intégré en 1572.		Ant.-FRANC. CHARPENTIER.	—1789
Jean NOGARET.	—1603		

Monnaie de Bayonne. L.

Pierre DELARUE.	1523—1550	Martin CARRÈRE.	1594—
Bernard DELARUE.	1550—1560	Louis MILLET.	1623—1636
Sancin DE CHEVERY.	1560—	Guillaume FONS.	—1648
Arnault DE CARRIÈRE.	—1567	Léon BOISNET.	—1650
Arnault SARRAULTE.	1583—1589	Jean DUFAU.	—1700
Regnault CARRÈRE.	1590—1594	Jean-Bapt. ROSSY.	—1770

Monnaie de Toulouse. M.

François RAFFIN.	—1532	Barthélemy CASTAIN.	—1633
Pierre RAFFIN.	1550—1562	Destitué en 1693.	
Renoud MOREL.	1562—	Guillaume FAURE.	—1693
Guillaume CORDIER.	—1567	Jean GALABERT.	—1698
Robert DUPONT.	—1568	Il passa en Espagne après avoir en-	
Jean CAILLOU.	—1584	levé les poinçons.	
Jérôme ALLIX.	—1584	Jean-Jacques POUZEAUX.	—1727
Guillaume FAURE.	—1603	L ^e -P ^{re} -Jacq. POUZEAUX.	1727—1781
Bertrand FAURE.	1637—1647		

Monnaie de Montpellier. N.

Benoit MOUCHET.	—1521	Hélie POITEVIN revient en	—1610
Claude MICHEL.	1542—1547	Isaac POITEVIN.	—1632
Michel MOREL.	—1547	Anthoine GAUTHERON.	—164.
Robert MOLINET.	1583—1593	Jacques BEAUDAU.	—1701
Hélie POITEVIN.	—1598	Louis BRODU.	—1705
En 1600, il va s'établir à Constantinople.		Jean-Louis MILLET.	—1775
Jean FRÉRET.	—1608	Jacques BOGGES.	1775—

Monnaies de Saint-Pourçain, Moulins, Riom et Clermont. O.

La Monnaie de Saint-Pourçain est transférée à Moulins en 1549, et de Moulins à Riom en 1555. Clermont remplace Riom en 1572.

Louis FLEURY.	—1550	Jacques BERTHET.	1560—1567
Jehan DESRUZES.	—1558	Jehan LANGHEAC.	1569—1587

Nicolas LEFÈBRE.	1587—1589	Monnaies de Riom et de Clermont en 1591.	
Gilbert-Armand LORVELIN (<i>sic</i>).			
Cité comme graveur particulier des		Henri REGNAULT.	—1619

Monnaie de Dijon. P.

Philibert DEMAY.	—1545	Guillaume DE VARENNES.	—1636
André LEVILLAIN.	1555—1558	Rocca.	—1693
Grégoire DE VARENNES.	1564—1582	DURAND, vers	—1750
Jean DE VARENNES.	1582—1608	Monnaie supprimée en 1772.	

Monnaie de Perpignan. Q.

Dans l'ordonnance de 1539 Q est la lettre de Chalon-sur-Saône. Nous n'avons rien trouvé sur les Graveurs de cette Monnaie, qui fut remplacée par celle de Narbonne, supprimée elle-même et transférée à Perpignan vers 1710.

Claude PHILIPPE-BARTHELEMY.	1774	François LLACH.	—1781
Nicolas VIAL.	—1774	Joseph GRANES.	—1785

Monnaie de Villeneuve-Saint-André-les-Avignon. R.

Transférée à Orléans vers la fin du règne de Louis XIV.

Anthoine DE MÉZIÈRES.	1523—1543	NIS ET LIBERTATIS RESTAURATOR. — I. GENTILIS FEC.
Bernardin DE MÉZIÈRES.	—1550	
Anthoine GENTILLY.	—1581	R. Bras droit couvert d'un brassard, la main tenant une épée nue entre deux épées en sautoir; au-dessus, l'écu de France couronné. DEUS DEBIT ET DABIT UTI. 1600.
Jean GENTIL.	—1596	
Médaille de 42 millim. Effigie de Henri IV. HENRICUS III DEI GRATIA FRANCORUM ET NAVARRÆ REX PATER RELIGIO-		

Monnaie d'Orléans. R.

Jacques BONLEU.	1783	Jos.-Amy GUIQUERO.	—1789
-----------------	------	--------------------	-------

Monnaie de Troyes. S 1549, S en 1690.

Supprimée en 1772.

Geuffroy LEGER.	—1545	Claude DE CHEVERY.	—1584
Engins établis en 1550 par Bergeron qui devint maître de la Monnaie des Etuves à Paris.		Edme RONDOT.	—1653
Jehan DE CHEVERY.	—1550	Jean-Baptiste RONDOT.	1716—1726
1550, jeton: écusson aux armes de Champagne, IN AYBANUM INVOCABO.		Guillaume FAGNIER.	—1726
R. Un croissant et un H couronné. MS COEVA DOMINI.		Jean-Edme-Alexandre RONDOT.	1732
		Jacq. RONDOT LE ROMAIN.	1760—1772

Monnaie de Reims. S.

(Avec une sainte ampoule sous Louis XIV.)

Supprimée en 1772.

Étienne ROUSSELET.	—1726	Jacques LEMAIRE.	—175.
SPENS, graveur d'Amiens.	—1730	Jacob ROUSSELET.	—1769
LANBERT.	—1749		

Monnaie de Nantes. T.

La monnaie de Sainte-Mencheuld y est transférée en 1549.

Germain MEUFAIX.	—1557	DRÉAN.	—1710
Jehan MAILLANT.	—1566	Jean GUIQUERO.	—1715
Cosme MESNARD.	1575—1604	Mathieu-Georges PINOT.	—172.
Florent MESNARD.	—1604	Olivier-Laurent Cos.	—1749
Guillaume LANGLOIS.	—1653	Jean LEBEAU.	—1774
Pierre DELACROIX.	—1695	Jean-Marie LEBEAU.	1774—
Jean BÉRANGER.	—1706	Louis-Salomon POIRIER.	—1778

Monnaie de Villefranche-en-Rouergue. X.

Supprimée en 1548.

Anthoine ROYÈRE.	—1520	Anthoine FRESCHIRAT.	—15..
Arnauld BUISSON.	—1522		

Monnaie d'Amiens. X en 1571, V en 1690.

Supprimée en 1772.

Hugues DE BAILLY.	—1515	Michel MOLARD.	1698—
Pierre DARLY.	1533—1593	Pierre-Gabriel LEMOYNE.	—1704
Nicolas DARLY.	—1598	Charles SPENS.	—1713
Jean VERDELOCHE.	—1652	Firmin DE RIBEAUCOURT.	—1750
Jean DUBOIS.	—1698	François-Nicolas CARON.	—1765

Monnaie de Bourges. Y.

Supprimée en 1772.

Jehan VILLATE.	1523—1549	Jean BOBINET.	1598—
Jacques AUGER.	1549—1581	Jérôme ROUSSEL.	—1713
Guillaume MÉAIGOT.	1581—1588	Pierre BOUCAULT.	—1714

Monnaie de Grenoble. Z.

Supprimée en 1772.

Jehan FARDOT.	1522—1554	Alexandre BRUCHER.	1584—
---------------	-----------	--------------------	-------

SIMON PEYRAULD.	—1576	Étienne SYMONET.	1641—
MONNET SYMONET.	—1641	Claude HENVÉ.	—1740

Monnaie d'Aix. S.

Guillaume LEPRINCE.	—1549	Jacques CABASSOL.	—1639
Pierre LAMY.	—1560	Esprit-Ch.-Marie CABASSOL.	—17..
Anthoine LAGIER.	—1570	Étienne BORELLE.	—1775
Jehan LAGIER.	—1583	Ch.-Honoré GRAILLE.	1776—1786

Monnaie de Marseille. M.

La monnaie d'Aix y est transférée en 1780.

Ch.-Honoré GRAILLE. Cité en 1786.

Monnaie de Rennes. R.

Jehan PELLISSON.	—1552	Julien NOBLET.	—1642
Robert BOURGONNIER.	1553—	François LEMÉNAGER.	698—1719
Pierre BOUDET.	1577—1585	Jean-François PIERROT DE LA	
Jacques YVES.	—1593	MAISONNEUVE.	1719—
Pierre GYOT.	—1597	Charles-Marie PIERROT DE	
Thomas YVES.	1603—1620	CLEUSNÉ.	—1733

Monnaie de Pau.

(Différent : *une vache.*)

Pierre BOUCHET.		Pierre-Joseph DUVIVÉ, dit DUX-	
Nommé par Jeanne, reine de Na-		FAULT.	—1759
varre.			

Monnaie de Metz. AA. 1662.

Charles-Augustin PANTALÉON. 1749.

Monnaie de Strasbourg. B 1749.

DURAND.	—1704	Christophe GUÉRIN.	—1788
Jean GUÉRIN.	—1760		

Monnaie de Lille. L 1683. W en 17..?

Joseph GOUROT.	—1745	Alard-Franç.-Joseph GAMOT.	—1774
----------------	-------	----------------------------	-------

III

CONTROLEURS GÉNÉRAUX DES EFFIGIES DES MONNAIES

L'insuffisance du talent de Claude de Héry, second titulaire de l'office de Graveur général des Monnaies, paraît avoir déterminé l'institution de la charge de Contrôleur général des Effigies, dont le célèbre sculpteur Germain Pilon fut pourvu le premier par lettres patentes de Charles IX, données à Saint-Germain-en-Laye le 29 octobre 1572.

Le rôle attribué à ce nouvel office se trouve clairement indiqué dans l'interrogatoire que la Cour des monnaies fit subir à Pilon, avant que d'entériner ses lettres de provision (24 avril 1573) ¹.

« A dict qu'il entend faire ung modèle de cire de l'éfygie du Roy, pour servir aux testons et aultres pièces où son éfygie sera empraincte, selon que le visaige de Sa Majesté se changera d'an en an; sur lequel modèle il entend que le tailleur général taillera ses poinçons; et sera sonnieux que le dict Tailleur général face son devoir selon le modèle qui luy aura été baillé tant pour l'éfygie que pour le revers d'icelle, fleurs de lix, couronnes et aultres caractaires qu'il conviendra à icelles, donnant ordre que la cymétrie et proportion y sera gardée; et mesmes ou le dict tailleur général ne s'acquiteroyt suffisamment à représenter la cire et modèle qui luy auroyt baillé, entend les tailler luy-mesmes et en faire les poinçons ad ce nécessaire en fer et acier...»

« Luy a esté remonstré que l'occasion de la diversité de l'éfygie du Roy que l'on voit aux monnoyes de France ne vient pas tant de la faulte du tailleur général que des tailleurs particuliers, qui disent que les poinçons de l'éfygie que l'on leur envoye se rompent en frappant les pilles, et aucunes foys dès le premier coup, par faulte de la trampe, acier, ou aultre mallefasson, au moyen de quoy ilz sont contrainctz, pour ce que cella advint aucunes foys

¹ Voir les précieux documents découverts aux Archives de l'Empire et publiés par M. le baron Jérôme Picoté dans un volume de *Mélanges de la Société des Bibliophiles français*.

² Les lettres patentes de Charles IX portent : « *conducteur et contrôleur général de l'art de sculpture sur le fait des Monnaies et revers d'icelles*; » mais l'usage tendit à simplifier ce titre.

«ès monnoyes loingtaines, et que cella apporteroyt ung chommaige
«auparavant que d'avoir recouvert ung poinçon, ils font eulx-mes-
«mes le poinçon de la dicte éfygie.»

«A dict qu'il y mettra si bon ordre que le dict inconvenient n'ad-
«viendra poiht, et que plustot il enverra aux tailleurs particuliers
«ung mesme subget que au tailleur général, et aura l'œil que l'éfy-
«gie du Roy sera bien représentée en toutes ses monnoyes.»

Les propres déclarations du récipiendaire démontraient que la nouvelle charge faisait un double emploi avec celle du Graveur général. Ce fut l'avis de la Cour des Monnaies, d'ailleurs toujours hostile aux innovations, mais qui, cette fois au moins, s'opposait avec raison à la réception de Pillon, et remontrait au Roy que *l'estat nouveau* était sans profit et sans utilité pour Sa Majesté et pour *la républic, venant seulement à la foule et diminution des finances*. Elle dut cependant, le 3 août 1573, entériner les lettres de provision après jussion du Roi et information prise sur la *vye, fame, renommée et religion catholique de maistre Germain Pillon*.

Le grand artiste put jouir sans contestation de son office, mais il ne semble pas avoir réussi à l'exercer au profit des monnaies ; celles aux coins de Charles IX et de Henri III sont beaucoup trop imparfaites pour qu'il puisse être soupçonné d'en avoir fourni les modèles¹. Son intervention dans la gravure d'un type monétaire n'est manifeste qu'en 1390. Lorsque les Seize eurent appelé à Paris le duc de Mayenne, Danfrie, qui tenait pour le Roi, se retira à Tours, où siégeait la Cour des Comptes, faisant fonction de Cour des Monnaies ; les membres de celle-ci, ligueurs pour la plupart, étaient restés au siège de la rebellion, et, par leur ordre, les Maîtres Graveurs Philippe Regnault, Nicolas Roussel et Pierre Mérigot furent appelés à concourir pour la gravure du *franc* d'argent à l'effigie de Charles X. Le contrôleur général eut à fournir aux concurrents trois cires ou modèles, et à juger le concours ; il se prononça en faveur de Philippe Regnault, non sans être accusé d'avoir retouché lui-même l'œuvre de ce graveur. La beauté du *franc* du Roi de la Ligue semblerait assez justifier cette accusation.

Les médailles du cardinal de Bourbon, copies plus ou moins fidèles

¹ Les pieds-forts de Charles IX et de Henri III, frappés à la Monnaie des Étuves, sont d'une exécution assez remarquable pour que nous soyons porté à croire qu'ils ont été gravés d'après les cires de Pillon ; cet artiste était en relations avec Aubin et Alexandre Olivier, qui, en leur qualité de conducteurs du moulin, habitaient comme lui dans l'enceinte du Palais.

du modèle fait pour le concours de 1590, peuvent être comptées parmi les œuvres inspirées par Germain Pilon. C'est également à ce maître que doivent être attribués les grands médaillons ciselés aux effigies d'Henri II, de Catherine de Médicis, de Charles IX et d'Henri III¹.

Gervais Pilon, qui succéda à son père, et Philippe Danfrie le jeune qui cumula, après le décès de Gervais, les offices de Contrôleur et de Graveur général, n'étaient pas de force à relever l'art monétaire.

Guillaume Dupré, malgré toute l'autorité de son talent, resta sans influence, au moins directe et immédiate, sur la gravure des monnaies. Logé dans les galeries du Louvre, grâce à la munificence d'Henri IV, il semble s'être exclusivement livré à la sculpture, à la gravure des médailles et à l'exécution de ces merveilleux médaillons ciselés qui soutiennent victorieusement la comparaison avec ce que les Italiens ont produit de plus parfait dans ce genre.

Dupré fut chef d'école : tous les graveurs français de cette époque cherchèrent à imiter sa manière, et il eut l'honneur de former par ses exemples, sinon par ses leçons², le célèbre Warin.

L'office de Contrôleur général des Effigies s'éteignit en 1672 avec Jean Warin, qui, dans l'art de graver les médailles et les monnaies, peut être considéré comme le dernier représentant du style de la *Renaissance*.

1. GERMAIN PILLON..... 1572—1590
Né à Paris vers 1535, mort en 1590.
2. GERVAIS PILLON..... 1593—1595
Fils aîné de Germain. Nommé en 1590 par le duc de Mayenne, il n'est reçu par la Cour des Monnaies que le 15 janvier 1593, et meurt deux ans après.
3. PHILIPPE DANFRIE le jeune..... 1596—1604
Nommé par Henri IV en 1595, est reçu par la Cour le 7 juin 1596. Meurt en 1604.
4. JEAN PILLON..... 1604—1617
Second fils de Germain, né en 1579, est nommé, en 1604, en même

¹ Les effigies sont vues de trois quart. Il ne nous reste de ces médaillons que des surmoulés en bronze.

² Nous avons dit que la Monnaie au Moulin, chassée du logis des Étuves par les travaux du Pont-Neuf, avait été installée, vers 1600, au rez-de-chaussée de la grande galerie du Louvre construite par Henri IV. Warin, appelé en 1628 à prendre part à la conduite des balanciers du Louvre, devint donc le voisin de Guillaume Dupré qu'il imita presque servilement dans ses premières médailles.

temps que Guillaume Dupré, et exerce concurremment avec lui il meurt en 1617.

5. GUILLAUME DUPRÉ..... 1604—1639
Né à Paris, en ? Resté seul en possession de l'office à la mort de Jean Pilon. Il était commissaire général des fontes de l'artillerie *. En 1639, il résigna ses deux offices, sous condition de survivance, en faveur de son fils.
6. ABRAHAM DUPRÉ †..... 1639—1647
Né en 1604, meurt en 1647, laissant un fils mineur, au tuteur duquel J. Warin achète l'office de Contrôleur des Effigies.
7. JEAN WARIN..... 1648—1672
Graveur général des Monnaies, reçu sans expérience, vu son habileté notoire, par la Cour des Monnaies, le 6 avril 1648. Mort en 1672.

IV

NOMS DE GRAVEURS EN MÉDAILLES DE LA RENAISSANCE FRANÇAISE ET INDICATION DE QUELQUES-UNES DE LEURS ŒUVRES.

Nos recherches dans les registres de la Cour des Monnaies nous ont révélé les noms de plusieurs Maîtres Graveurs du xvi^e siècle. A ces noms, inédits pour la plupart, nous joignons des indications, puisées aux mêmes sources, sur quelques travaux de ces graveurs.

* A part les lettres de privilège données par Henri IV à Dupré, à propos de son médaillon commémoratif de la naissance de Louis XIII, les archives ne nous ont rien révélé sur cet artiste. MARIETTE le fait naître à Troyes, MICHEL DE MAROLLES le dit parisien. En 1859, sur notre demande, M. Huchard bien voulu faire, dans les registres de l'état civil de Troyes, des recherches, dont voici le maigre résultat : de 1539 à 1561 il ne s'y trouve qu'un seul Dupré (Georges), intervenant comme parrain, en 1562, 1563 et 1564, un Jacques Dupré fait baptiser trois fils, Jacques, Jean et Mathurin Dupré; puis ce nom disparaît pour longtemps de l'état civil de Troyes.

† L'expérience qu'il avait acquise en faisant fondre ses nombreux médaillons lui valut, sans doute, cette charge de Commissaire des fontes de l'Artillerie. Les pièces de canon étaient fort ornées à cette époque, et Dupré devait être chargé de donner les modèles de ces ornements et d'en diriger la fonte comme la ciselure.

‡ Il a laissé quelques médaillons ciselés qui ont eu l'honneur d'être attribués à son père.

Les œuvres citées sont peu nombreuses et n'offrent, sans doute, qu'un médiocre intérêt. Cependant les amateurs de jetons nous sauront peut-être quelque gré de leur faire connaître les auteurs de certaines pièces de leurs collections.

Parmi ces noms il en est qui nous semblent avoir appartenu à de véritables artistes : Guillaume Martin serait de ce nombre ; à la fois sculpteur, orfèvre et graveur, il disputa sérieusement à Claude de Héry l'office de tailleur général, fut Graveur des Monnaies de la Reine de Navarre, et jouit d'une assez grande notoriété pour qu'il y ait lieu de lui attribuer la gravure de quelques-unes des médailles non signées de cette époque.

GUILLAUME DEMOY.

1523. Jeton pour le cardinal de Lorraine.

FRANÇOIS DEMOY.

1532. Jeton aux armes du Roi.

JEAN ESMERY.

1526. Jeton aux armes de M^{sr} de Comminges, évêque : un lion rampant surmonté d'une mitre et d'une crosse.

JOSUÉ BALLAY.

1526. Jeton pour M. de Bonnes, maître d'hôtel du Roi.

1527. Jeton aux armes du cardinal d'Orléans, archevêque de Toulouse.

1527. Jeton pour M. de Lautrec.

1530. Jeton pour la Reine.

1531. Jeton pour la Reine de Navarre.

1532. Jeton pour M. Ch. de Saint-Simon, abbé de Longpont, près Montlhéry : Abraham.

Æ. Une croix avec cinq coquilles.

FRANÇOIS LALLEMANT.

1531. Jeton pour maître Martin Brice, conseiller au Parlement.

GERMAIN GUITON.

PIERRE PICARD.

ROLLAND DANIEL.

} Cités en 1531 et 1533.

NICOLAS ESMERY.

Graveur, demeurant au Palais, sur les grands degrés. Né en 1510.

1531. Jeton pour la Reine de Navarre.

GRAVEURS EN MÉDAILLES DE LA RENAISSANCE FRANÇAISE. 31

1550. Jeton : LUDOVICUS VERUS ABBAS. Un *sauttoir*; au milieu, une coquille. 1550.

℞. MONTIS SANCTÆ MARIE. Écu avec un lion rampant. Champ semé de billettes sans nombre.

Revers double portant une bande dans l'écu; sur la bande, un K. Lég., ABBAS DE CARITATE.

1553. Jeton pour la Reine Marie Stuart: MARIA D. G. REGINA SCOTORUM. Armes de la Reine d'Écosse.

℞. DILIGITE JUSTITIAM. F et M enlacées (Franciscus et Maria), deux soleils de chaque côté. 1553.

1553. Jeton aux armes du cardinal de Châtillon.

GUILLAUME FERRET.

1536. Jeton pour le cardinal de Châtillon.

1553. Jeton pour la duchesse d'Estouteville, comtesse de Saint-Pol.

1556. Jeton pour le duc de Longueville.

JEHAN LEMAY..... 1539—1550

Frère du tailleur héréditaire de la Monnaie de Paris (au marteau), cité comme maître graveur en 1539 et 1550.

ADAM PASQUIER..... 1551

Graveur et sculpteur. En 1551, il assiste Marc Béchet, Tailleur général, dans la confrontation des deniers courants de la monnaie de Bayonne.

PIERRE HANYN ou HAVYN.

1558. Jeton pour la confrérie de Notre-Dame : Lég., ST. ESTIENNE DES GRÈS.

1564. Jeton pour M^e Pétrezol, avocat au Parlement.

PIERRE MILAN 1550

Maître Graveur, commis de Marc Béchet, Tailleur général.

JEHAN ACHESON 1553

Tailleur de la monnaie d'Écosse, est autorisé par la Cour des Monnaies à graver des pilles et des trousseaux aux armes de la Reine d'Écosse.

JACQUES BÉGUIN..... 1556

Jeton pour le prévôt et les échevins de la ville de Paris : CHRISTES VINCIT, CR^o REGNAT, CR^o IMPERAT.

℞. QUI IMPERAVIT VENTIS ET MARI. 1556.

JEHAN DE MONCEAU 1560

Maître orfèvre, grave des fers aux armes et devises du *Roy Dauphin*.

- JEHAN ADAM**..... 1565
 Jeton du Conseil privé : NIL NISI CONSILIO.
 R. Effigie du Roi couronnée de laurier; lég., MISERICORDIA
 AETERNA. 1560.
- PASQUIER FEURET**..... 1560
 Jeton pour l'ambassadeur d'Angleterre : NON EST VOLENTIS SED MISER-
 ERENTIS. Armoiries.
 R. MEDIO TUTISSIMUS ISIS. Un faucon.
- JEHAN COUSIN l'aîné**..... 1534—1568
 Orfèvre, Garde de la Monnaie de Paris (au marteau), dispensé de la
 résidence. Il demeurait sur le pont Notre-Dame.
 1534. Jeton : écu de France, surmonté de la couronne royale et
 ayant l'ordre à l'entour.
 R. Salamandre couronnée.
 Ce jeton était destiné aux *Commissaires ordonnés par le Roy sur le
 fait des finances*.
 1537. Jeton pour Jehan Laguette, Conseiller du Roi, receveur extra-
 ordinaire des finances.
 1549. Il est chargé de faire 4000 jetons d'argent pour les gens du
 Conseil privé.
 1557. Jeton ayant même destination : NIL NISI CONSILIO. Armes de
 France avec trois croissants couronnés d'une couronne d'empire.
 R. DONEC TOTUM IMPLEAT ORBEM. Deux cornets antiques liés d'une
 couleuvre, accompagnés de gerbes de blé et de deux palmes; un crois-
 sant couronné au-dessous. 1557 (en chiffres).
 1558. Jeton pour les secrétaires du Roi et de la maison de France.
 1559. Des gerbes d'or qu'il avait faites pour le Roi sont rompues
 par ordre de la Cour des Monnaies, comme étant au-dessous du titre.
 1559. Jeton pour le Roi François II : Lég., NIL NISI CONSILIO. Armes
 de France couronnées d'une couronne d'empire.
 R. FRANCISCUS SECUNDUS DEI GRATIA FRANCORUM REX. 1560. F couronné
 d'une couronne d'empire.
 1563. Jeton pour le prince de Condé : LOYS DE BOURBON, PRINCE DE
 CONDE. Trois fleurs de lis, deux et une.
 R. NON EST MORTALE QUOD OPTO.
 Jehan Cousin l'aîné meurt vers 1568.
- BONAVENTURE COUSIN, orfèvre**..... 1568
 1568. Jeton pour le grand écuyer de France.
 1570. Jeton, aux armes du Roi et à la devise de M. le duc d'Anjou,
 destiné à la gendarmerie.
- GUILLAUME MARTIN**..... 15..—1590
 Sculpteur, orfèvre et graveur, mort vers 1590.
 En 1557, des lettres patentes données à Fontainebleau l'autorisent

à faire épreuve de l'office de Tailleur général concurremment avec Claude de Héry.

Le 13 octobre 1558, il présente à la Cour des Monnaies des *lettres de certification* de M^e Raoul Moreau, trésorier de l'Épargne, et il expose que, par ordre de M^e Alexandre de la Tourette, il a gravé des coins de grande dimension « où il y a empreinte assavoir : en la pile l'égypte du Roy — et au trousseau ung croissant couronné d'une couronne impériale; » qu'il a dû faire frapper, « en diligence toutes affaires cessantes, » par la Monnaie des Étuves, des médailles d'or du calibre d'une portugaise et du poids de dix écus soleil, « pour bailler à trente capitaines allemands aux quels le Roi en veut faire don, » et que Bergeron, Maître de la Monnaie au Moulin, a été obligé d'ajouter aux engins (presses ou balanciers) une vis nouvelle avec son écrou et nouveau coupai (découpoir), « d'autant qu'il ne s'étoit fabriqué et grosses et grandes pièces. »

Ces médailles d'or ne seraient-elles pas celles dont il est question dans les mémoires du sire de Vieilleville, à propos du siège de Thionville? (Voir Collection Petitot, vol. II, p. 343-386.)

1538. Il grave des *quarreaux* ou coins aux effigies du Roi et de la Reine d'Écosse, pour battre monnaie au moulin.

1564. Graveur général de la Reine de Navarre, il fait, avec l'autorisation de la Cour des Monnaies, des poinçons et des coins à l'effigie de Jeanne d'Albret, pour frapper des ducats et des testons.

Dans cette même année 1564, Claude Marcel, Essayeur général des Monnaies de France, est autorisé à confier à Guillaume Martin la gravure des poinçons et *quarreaux* nécessaires pour monnayer de grosses pièces de dix écus d'or destinées à être distribuées aux grands seigneurs d'Espagne, à la venue de Bayonne. (Entrevue de Charles IX et de Catherine de Médicis avec Isabelle de France, femme de Philippe II, et le duc d'Albe; 1565.)

Enfin, en 1565, au retour de cette entrevue, Martin obtint de Charles IX des lettres patentes, données à Bordeaux, qui le chargeaient de fournir toutes les monnaies du royaume de *pilles* à l'effigie du roi, les Graveurs particuliers devant conserver la gravure des trousseaux ou coins de revers; mais la Cour des Monnaies s'opposa à l'adoption d'une mesure qui aurait empiété à la fois sur les fonctions du Graveur général et des Tailleurs héréditaires.

NICOLAS DE VILLIERS.

1571. Jeton pour le duc d'Aumale.

PIERRE MÉRIGOT.

Graveur logé au Palais sur les grands degrés, né en 1510.

1569—1573. Jetons pour la Cour des Monnaies.

1588. Jeton pour le chapitre de Notre-Dame du Puy.

Investi de la confiance des Généraux-Maitres des Monnaies, il figure

dans de nombreuses expertises avec Claude de Héry, Graveur général, Jean Beaucousin, Graveur particulier de la monnaie ordinaire au marteau, et Alexandre Olivier, Graveur du moulin.

En 1590, un Pierre Méricot prit part au concours du *franc d'argent* à l'effigie du Roi de la Ligue. S'il n'y a eu qu'un seul Pierre Méricot, cet artiste aurait travaillé jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans. (Voir la Notice sur les Contrôleurs des Effigies; voir aussi, sur Pierre Méricot : le *procès-verbal d'un nommé Poulain, lieutenant de la prévosté de France*, etc., etc., dans le *Recueil de diverses pièces servant à l'histoire de Henri III*. Cologne, chez Pierre du Marteau (Hollande), 1663, 2 tom. en 1 vol. petit in-12, p. 150 et suiv.)

ETIENNE MÉRIGOT.

1558. Jeton pour le baron de Dampierre.

GABRIEL CARLIER, sculpteur, gendre de Claude de Héry.

JERAN AUGER, orfèvre et graveur.

OLLIVIER CODORHÉ, graveur en pierres fines.

JACQUES RABLAN (?), orfèvre.

NICOLAS DE VILLIERS, cité ci-dessus.

ALEXANDRE OLLIVIER, graveur et conducteur de la Monnaie des Étuves.

PHILIBERT OU PHILIPPE REGNAULT (Voir aux CONTRÔLEURS DES EFFIGIES, p. 170).

ANDRÉ BERNARD, orfèvre.

La Cour des Monnaies qui avait admis, par arrêt du 2 mars 1562, tous ceux qui se présenteraient dans huitaine à faire épreuves de l'office de Graveur général avec Danfrie, ordonna le 24 avril que commandement serait fait à Danfrie et aux huit graveurs ci-dessus dénommés de comparoir en l'hostel des Monnoyes à l'heure de une attendant deux de rellevée, pour procéder aux dites épreuves de Tailleur général des monnoyes.

Les recherches qui nous ont fourni les éléments de cette Notice remontent à quelques années; c'est vers 1855 que l'absence presque complète d'informations précises sur les Graveurs de nos monnaies, et sur les débuts du monnayage mécanique, nous détermina à compiler les recueils manuscrits légués à la *Commission des Monnaies et Médailles* par l'ancienne administration¹. Cette source épuisée, et

¹ *Edits, ordonnances, arrêts et déclarations, etc., etc.*, 95 vol. in-8°, Bibliothèque du Musée monétaire.

dans l'impossibilité où nous nous trouvions de recourir personnellement aux pièces conservées dans les Archives de l'Empire, nous eûmes la bonne fortune de rencontrer successivement deux élèves distingués de l'*École des chartes*¹, qui voulurent bien, de 1856 à 1860, mettre à notre disposition leurs yeux exercés au déchiffrement des écritures du xvi^e siècle.

Paris, novembre 1866.

Vers la fin de l'année dernière, alors qu'après avoir été détourné de cet ordre d'idées par nos occupations spéciales, nous revisons la récolte faite pour prélever, au profit de l'Annuaire, *le dessus du panier*, nous nous flattions d'offrir à nos lecteurs des documents à peu près inédits². Mais l'Annuaire et nous ne nous sommes pas assez hâtés : les renseignements insérés dans l'excellent *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* de M. A. Jal, ancien historiographe de la Marine, ont diminué la valeur du modeste trésor dont nous croyions être le seul possesseur. Toutefois, la nomenclature des Graveurs généraux et particuliers, l'essai sur les origines de la fabrication mécanique, et des détails assez importants qui ont échappé au savant auteur du *Dictionnaire*, ou ne pouvaient entrer dans le plan de son ouvrage, nous autorisent à penser que la présente publication ne sera pas sans utilité pour ceux qui s'intéressent à notre numismatique nationale.

A. B.

¹ M. André Lefèvre, qui depuis s'est fait connaître comme poète et comme critique, et M. Emile Campardon, présentement archiviste, dont les utiles publications ont éclairci des points obscurs de notre histoire.

² C'est-à-dire, sauf ceux publiés par M. le baron J. Pichon sur Germain Pillon et ses fils, et, accessoirement, sur des graveurs contemporains. Les précieux documents que M. le baron Pichon a recueillis, depuis longtemps, sur nos orfèvres, et la belle collection de pièces d'orfèvrerie qu'il est parvenu à réunir, doivent faire regretter vivement les retards apportés à la publication de son *Histoire du poinçon de Paris*.